

AVIS AUX MALADES

pour le Pèlerinage 2025

Au départ, chaque malade doit être en possession :

- de la carte nominative (étiquette jaune plastifiée)
- de la médaille du pèlerinage et de son sautoir
- **d'un passeport ou d'une carte d'identité valable** (valable = date d'expiration après le 25.05.2024)
- du livret « Lourdes 2025 »
- **de la carte d'assurance maladie obligatoire**

N'OUBLIEZ PAS D'EMPORTER

- Vos médicaments habituels pour la durée du séjour
- Trousse de toilette complète, linges, lavettes, etc.
- Matériel spécifique de soins, uriflacs, moltex, protections etc.
- Pantoufles, chaussons de lit
- Sous-vêtements en suffisance
- Vêtements chauds, jaquette, manteau ou veste de pluie
- Vous pouvez aussi emporter votre fauteuil roulant. Les fauteuils électriques sont acceptés dans l'avion **avec batteries sèches uniquement.**

Le fauteuil roulant et tous les bagages doivent être munis d'une étiquette que vous trouverez dans cette enveloppe. Les bagages non étiquetés ne seront pas acceptés. Les pièces détachables des fauteuils (cale-pieds) doivent être munies du nom du malade (étiquettes jointes).

Au départ de Suisse et durant tout le pèlerinage, portez visiblement (épinglée sur vos vêtements) la carte nominative (étiquette jaune plastifiée) que vous soyez pèlerin malade ou accompagnant de malade.

Carte d'identité ou passeport à portée de main indispensable.

A Lourdes, les malades ne peuvent en aucun cas quitter l'Accueil sans l'autorisation de l'infirmière-responsable.

Car direct 1 jour :

- **des collations vous seront servies à l'aller et au retour**
- **gardez vos médicaments à portée de main durant le voyage**

L'Hospitalité